



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

DES ENTREPRISES PUBLIQUES EXEMPLAIRES: LIMITER LA RÉMUNÉRATION DE LEURS DIRIGEANTS

MORALISER LA VIE ÉCONOMIQUE

LE DIAGNOSTIC

Dans les grands groupes français privés, les écarts de rémunérations ont atteint des seuils non seulement discutables économiquement, mais moralement critiquables. Les différences de revenus pouvant aller jusqu'à 200 fois le SMIC.

QUI EST CONCERNÉ ?

Cette règle s'applique à toutes les entreprises détenues de façon majoritaire par l'État (EDF, AREVA, SNCF, La Poste ou encore la RATP). En tout, cela représente au moins 50 entreprises et 70 dirigeants.

ÉLÉMENTS CLÉS

Le contrôle des rémunérations sera exercé par le ministre de l'économie, conjointement avec le ministre du budget dans les établissements publics à caractère industriel et commercial. Les décisions des ministres chargés de l'économie et du budget en matière de rémunération seront rendues publiques. La loi a plafonné la rémunération annuelle d'activité des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000 euros bruts.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Décret relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques annoncé lors du Conseil des ministres du 13 juin 2012 et mis en œuvre le 26 juillet 2012.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Le candidat Hollande s'était engagé au cours de la campagne présidentielle à limiter l'écart maximal des rémunérations sur une échelle de 1 à 20.

Cette mesure a pour objectif de «moraliser» l'économie afin d'assurer une exigence de justice, de transparence et d'exemplarité.

QUELS OBJECTIFS ?

Réduire l'écart de rémunération dans les entreprises publiques et créer des précédents et des exemples pour arriver à des rémunérations plus justes partout.

QUELS RÉSULTATS ?

La nouvelle réglementation
a conduit à une
**BAISSE SIGNIFICATIVE DES RÉMUNÉRATIONS
POUR AU MOINS UNE VINGTAINÉ DE PDG,
DIRECTEURS GÉNÉRAUX OU GÉRANTS.**

DEPUIS ?



DÉCRET RELATIF AU CONTRÔLE
DE L'ÉTAT SUR LES RÉMUNÉRATIONS
DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES
PUBLIQUES



MIS EN ŒUVRE

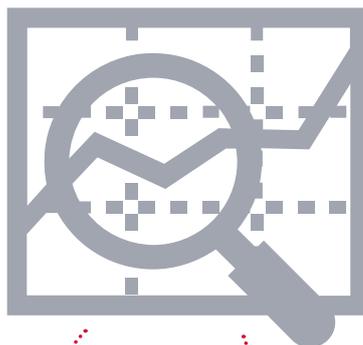
POUR QUI ?



TOUTES LES ENTREPRISES
DÉTENUES DE FAÇON
MAJORITAIRE PAR L'ÉTAT



CELA REPRÉSENTE
AU MOINS
50 ENTREPRISES
ET 70 DIRIGEANTS



COMMENT ?



▶ LE CONTRÔLE DES RÉMUNÉRATIONS
SERA EXERCÉ PAR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE



▶ LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION
SERONT RENDUES PUBLIQUES



▶ LA LOI A PLAFONNÉ LA RÉMUNÉRATION
ANNUELLE D'ACTIVITÉ DES DIRIGEANTS
D'ENTREPRISES PUBLIQUES
À

450 000
€
BRUTS

LE CONSTAT

LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATIONS ONT ATTEINT
DES SEUILS NON SEULEMENT DISCUTABLES
ÉCONOMIQUEMENT, MAIS MORALEMENT CRITIQUABLES



LES DIFFÉRENCES DE REVENUS
POUVANT ALLER JUSQU'À

200 FOIS
LE SMIC

OBJECTIFS



LIMITER L'ÉCART MAXIMAL
DES RÉMUNÉRATIONS
SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 20



« MORALISER » L'ÉCONOMIE
AFIN D'ASSURER UNE EXIGENCE
DE JUSTICE, DE TRANSPARENCE
ET D'EXEMPLARITÉ



CRÉER DES PRÉCÉDENTS
ET DES EXEMPLES POUR ARRIVER
À DES RÉMUNÉRATIONS
PLUS JUSTES PARTOUT

RÉSULTATS



LA NOUVELLE RÈGLEMENTATION A CONDUIT
À UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DES RÉMUNÉRATIONS
POUR AU MOINS UNE VINGTAINE DE PDG,
DIRECTEURS GÉNÉRAUX OU GÉRANTS